



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
18 septembre 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

**Groupe de travail du cadre stratégique
et du budget-programme**

Soixante-quinzième session
Genève, 4-6 septembre 2017

**Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et
du budget-programme sur sa soixante-quinzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 septembre 2017

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante-quinzième session	2
II. Résumé du Président	2
III. Déclarations d'organisation.....	6
Annexes	
I. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement.....	7
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session du Groupe de travail.....	9
III. Participation	10



I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante-quinzième session

Évaluation des activités de la CNUCED

(Point 4 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,

1. *Félicite* l'équipe d'évaluation externe du sous-programme 4 de l'utilité et de l'intérêt de son rapport ;
2. *Attend avec intérêt* que le secrétariat mette en œuvre les recommandations issues de l'évaluation du sous-programme 4 et présente la suite qui a été donnée à l'évaluation à sa soixante-dix-septième session en septembre 2018 ;
3. *Réaffirme* l'importance des évaluations, qui sont un outil précieux au service de l'obligation de rendre compte, de l'apprentissage organisationnel et de l'amélioration de la gestion axée sur les résultats ;
4. *Prie* le secrétariat de mener des consultations avec les États membres dès la fin de la soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement de façon à présenter un projet de plan d'évaluation pour 2019-2021 avant le début de la soixante-sixième réunion directive du Conseil.

II. Résumé du Président

A. Compte rendu des travaux

1. Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a tenu sa soixante-quinzième session à Genève du 4 au 6 septembre 2017.

B. Déclarations liminaires

2. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait une déclaration liminaire. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des délégations suivantes : la République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; le Brésil, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe ; le Soudan, au nom du Groupe africain ; l'Union européenne, en son nom propre et au nom de ses États membres ; les États-Unis d'Amérique, au nom du groupe JUSSCANNZ ; l'Égypte, au nom du Groupe arabe ; la Chine ; le Kenya ; le Cambodge et l'État de Palestine.
3. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe a rappelé l'importance de la coordination entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED et a donné un aperçu des activités de coopération technique menées en 2016 en insistant sur les trois principaux aspects qu'étaient la mobilisation des fonds, l'exécution des programmes et la gestion. Pour ce qui était de la mobilisation des fonds, le niveau des fonds d'affectation spéciale était en augmentation, mais les ressources extrabudgétaires de la CNUCED continuaient d'être imprévisibles et fluctuantes et d'être affectées à des activités spécifiques. La CNUCED devait impérativement disposer d'un niveau suffisant de contributions volontaires et de contributions plus prévisibles qui soient plus flexibles et moins souvent affectées à un fonds précis. La Secrétaire générale adjointe a ensuite souligné combien la bonne exécution des programmes était importante pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies, y compris au moyen de partenariats public-privé. Enfin, sur la question de la gestion, des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre des initiatives élaborées en 2015 et 2016 pour améliorer la transparence et l'efficacité de la coopération technique. La Secrétaire générale adjointe a

parlé plus particulièrement de la base de données sur les demandes officielles de coopération technique, des 10 prescriptions minimales relatives à la gestion axée sur les résultats, qui visaient à mettre l'accent sur les résultats dans les phases de planification et de mise en œuvre d'un projet, et des initiatives prises pour mieux intégrer la dimension du genre dans les projets de coopération technique. Parlant du Programme 2030, elle a rappelé la nécessité d'intensifier la coopération interinstitutions pour renforcer la cohérence et l'impact au niveau national, et a affirmé que le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives était bien placé pour donner effet au caractère intégré et inclusif dudit programme. Enfin, elle a mis en évidence la façon dont la CNUCED pouvait, au sein du système des Nations Unies, contribuer de façon efficace à la réalisation du Programme 2030 en s'appuyant sur le mandat qui lui avait été confié dans le cadre du Maafikiano de Nairobi.

4. La Secrétaire générale adjointe a souligné les efforts assidus déployés par la CNUCED pour renforcer sa fonction d'évaluation et a insisté sur le rôle clef du suivi et de l'évaluation s'agissant du Programme 2030. Elle a insisté sur le fait qu'il était important d'aider les pays selon des approches et dans le cadre de partenariats multisectoriels concrets, et a rappelé les contributions importantes apportées récemment par la CNUCED en la matière, par exemple le cours pilote de formation à la statistique et à l'évaluation dispensé en République-Unie de Tanzanie en juin et juillet 2017 pour appuyer la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et l'événement de partage des pratiques d'évaluation qui a eu lieu en juillet 2017 durant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

5. Parlant de l'évaluation des activités de la CNUCED, la Secrétaire générale adjointe a affirmé qu'il était dans l'intérêt des États membres, en leur qualité de premières parties prenantes, de contribuer à l'amélioration permanente de l'organisation sur la base des enseignements figurant dans l'aperçu de l'évaluation des activités. Elle a en particulier appelé l'attention sur le plan d'évaluation pour 2018-2020, puisque l'évaluation du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux), qui aurait lieu à la soixante-dix-septième session du Groupe de travail, marquerait la fin du cycle expérimental d'évaluation des sous-programmes. Elle a proposé de poursuivre l'exercice, en commençant en 2019 par le sous-programme 1 sur la mondialisation, l'interdépendance et le développement. Enfin, elle a invité les représentants à intensifier leur appui à la CNUCED pour lui permettre d'étendre la portée de ses évaluations, de renforcer la culture de l'évaluation et de donner suite au Programme 2030, y compris au niveau national.

6. Plusieurs représentants ont souligné à quel point la coordination entre les trois piliers était importante pour accroître la cohérence et l'impact de l'assistance technique fournie. Les débats au titre du point de l'ordre du jour consacré à la coopération technique ont porté sur trois sujets principaux, à savoir la mobilisation de fonds, la gestion de la coopération technique et le rôle de la CNUCED dans le cadre du Programme 2030.

7. Au sujet de la mobilisation de fonds, plusieurs représentants ont indiqué qu'en 2016, pour la deuxième année consécutive, la moitié des contributions provenaient de pays en développement, ce qui démontrait leur engagement et constituait une tendance positive. De nombreux représentants ont cependant exprimé leur préoccupation face au montant relativement faible des contributions versées par les pays développés ; ils ont encouragé tous les partenaires de développement qui étaient en mesure de le faire à accorder à la CNUCED un financement accru et durable au moyen de contributions pluriannuelles qui renforceraient la prévisibilité du financement aux fins de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique et permettraient à l'organisation de s'acquitter de son mandat. Le représentant d'un groupe régional a dit que si les ressources avaient diminué, c'était parce qu'aucun accord n'avait été trouvé concernant le niveau d'assistance qui serait versé à l'ONU au titre d'un nouvel accord de coopération et qu'en principe l'assistance augmenterait dans les années à venir. Plusieurs représentants ont estimé que la CNUCED devait mettre en place des mécanismes de financement qui l'inscrirait plus fermement dans le cadre de la réforme de l'ONU et de l'action menée face aux défis du Programme 2030. Certains ont souligné qu'il fallait absolument élaborer une stratégie de

mobilisation de fonds afin de diversifier les sources de financement de la CNUCED et d'obtenir davantage de ressources pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes d'assistance technique. Des représentants ont pris note des efforts entrepris et des consultations menées par le secrétariat en 2016 pour créer un nouveau mécanisme de financement, et ont appelé les États membres à poursuivre leurs discussions pour faciliter la formation d'un consensus sur cette question.

8. Pour ce qui était de la gestion des activités de coopération technique, plusieurs représentants ont rappelé le mandat de la CNUCED, pris note des efforts déployés par le secrétariat pour améliorer la base de données en ligne sur les demandes officielles de coopération technique, et encouragé la poursuite de la coopération avec les États membres pour garantir la fiabilité des informations. Le représentant d'un groupe régional a relevé que les instruments de coopération technique de la CNUCED (UNCTAD Toolbox) avaient été actualisés et a appelé à la poursuite des efforts de rationalisation. Il a indiqué que les 10 prescriptions minimales relatives à la gestion axée sur les résultats permettraient d'améliorer l'efficacité des activités de coopération technique et a salué les progrès réalisés pour intégrer les questions liées au genre et à l'autonomisation économique des femmes dans la conception des projets de coopération technique. Deux représentants ont demandé si la CNUCED s'était dotée de nouveaux instruments de coopération technique, ce à quoi le secrétariat a répondu que les nouveaux produits avaient permis de gagner en visibilité et en volume d'activité. Quelques représentants ont fait référence à des éléments précis du Maafikiano de Nairobi, en soulignant la nécessité de les mettre en œuvre rapidement ; ils ont notamment évoqué la facilitation des échanges dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), y compris les obstacles non tarifaires ; les questions liées à l'investissement étranger direct et la nécessité d'apporter un soutien accru à la participation des pays en développement aux chaînes de valeur mondiales ; la nécessité de fournir un appui supplémentaire à la facilitation du commerce, à l'investissement, à la science et à la technologie ; la nécessité de fournir de l'assistance en matière de règles d'origine et de renforcer la coopération entre la CNUCED et l'OMC dans le domaine de l'aide au commerce ; et l'assistance au peuple palestinien. Plusieurs représentants ont encouragé la CNUCED à poursuivre sur la voie d'une approche globale propre à mettre en relation les orientations recommandées et le renforcement des capacités productives de façon à ce que les pays puissent s'attaquer à leurs problèmes de développement dans tous leurs aspects, et à fournir aux pays une assistance intégrée qui tienne compte de tous les paramètres sociaux et économiques pertinents. Enfin, quelques représentants ont insisté sur la nécessité d'accroître la coopération et les projets Sud-Sud visant à stimuler le commerce intrarégional.

9. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité pour la CNUCED de contribuer davantage à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du système des Nations Unies. Deux représentants ont estimé que la réforme de l'ONU aurait des conséquences sur les activités de coopération technique de la CNUCED, que le secrétariat devrait s'employer activement à faire en sorte que l'organisation participe à l'initiative « Unis dans l'action » et qu'il faudrait renforcer la coopération technique pour atteindre les objectifs du Programme 2030. Enfin, un représentant a affirmé que la CNUCED avait un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable et devrait envisager d'inscrire son action dans le cadre du Programme 2030.

10. Au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'évaluation, le responsable de l'équipe d'évaluation a présenté le rapport sur le sous-programme 4. Après avoir brièvement exposé la méthodologie et les mesures prises, il a résumé les conclusions par rapport aux critères de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacités et de la viabilité, et par rapport aux questions transversales – intégration du genre et équité –, et a examiné les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de l'évaluation. Le secrétariat a accepté les recommandations.

11. Plusieurs représentants se sont félicités de la session qui offrait la possibilité d'étudier l'efficacité des activités de coopération technique menées dans le cadre du sous-programme 4. Deux d'entre eux ont salué le fait que cette évaluation avait mis en évidence le degré élevé d'efficacité et de pertinence des activités mises en œuvre au titre du sous-

programme. Enfin, plusieurs représentants ont souligné qu'il était important d'appliquer les enseignements tirés de l'évaluation.

12. Les représentants de deux groupes régionaux ont dit attendre avec intérêt la mise en pratique de ces enseignements. Le représentant d'un groupe régional a fait remarquer que certains s'entre eux, notamment ceux qui concernaient la communication, l'intégration des questions liées au genre et l'intégration des objectifs de développement durable, pourraient présenter un intérêt pour d'autres divisions de la CNUCED. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné la nécessité d'établir des priorités claires parmi les activités du sous-programme, de renforcer les approches et les partenariats régionaux, de mettre davantage l'accent sur les questions liées au genre et d'améliorer la gestion axée sur les résultats à l'échelle de la CNUCED.

13. Le représentant d'un groupe régional a recommandé que les dépenses relatives aux activités de suivi et d'évaluation soient inscrites dans les plans correspondants dès leur conception. De plus, il a été recommandé de réaliser une métaévaluation de la CNUCED afin d'étudier les enseignements tirés des évaluations antérieures et d'évaluer leur mise en pratique.

14. Les représentants de deux groupes régionaux ont proposé d'élargir la portée du programme d'évaluation en y ajoutant un sixième sous-programme sur les services transversaux. Le représentant d'un groupe régional a noté avec préoccupation que la réalisation de tâches additionnelles pourrait être préjudiciable au vu des contraintes budgétaires actuelles. Cependant, si les États membres versaient des contributions supplémentaires, ce problème pourrait être résolu.

15. Le secrétariat a indiqué que la CNUCED mettait actuellement en place un nouveau mécanisme obligatoire de suivi des recommandations issues de l'évaluation, et que les administrateurs de programme devaient présenter un plan à cet effet. De plus, il a souligné à quel point ces évaluations approfondies couvrant l'intégralité du programme de travail de la CNUCED étaient importantes, sachant que le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne avaient fait de l'évaluation une pratique d'excellence. Dans le cadre de la phase pilote de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, tous les projets devaient être assortis d'un plan de suivi et d'évaluation, dont le budget, selon les recommandations, représenterait entre 2 et 3 % du budget total du projet. Le Groupe de l'évaluation et du suivi procédait actuellement à une analyse intégrée des évaluations menées au cours des cinq dernières années et étudiait la politique d'évaluation définie en 2011.

C. Séances informelles

16. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

D. Décisions du Groupe de travail

1. **Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement : Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

(Point 3 de l'ordre du jour)

17. Le Groupe de travail a approuvé un projet de décision sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui sera présenté au Conseil du commerce et du développement à sa soixante-quatrième session, qui se tiendra du 11 au 22 septembre 2017 (voir annexe I).

2. **Conclusions concertées : Évaluation des activités de la CNUCED**

(Point 4 de l'ordre du jour)

18. Le Groupe de travail a élaboré des conclusions concertées (voir sect. I) sur l'évaluation des activités de la CNUCED.

III. Questions d'organisation

A. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

19. À la séance plénière d'ouverture, le 4 septembre 2017, le Groupe de travail a élu M. Taavo Lumiste (Estonie) Président et M. Sami Nagga (Tunisie) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

20. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/284 et TD/B/WP/284/Corr.1), qui se lisait comme suit :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
 - b) Évaluation externe du sous-programme 4 de la CNUCED : Technologie et logistique.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session du Groupe de travail

(Point 5 de l'ordre du jour)

21. À sa séance plénière de clôture, le 6 septembre 2017, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-seizième session (voir annexe II).

D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

22. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa soixante-quinzième session.

Annexe I

Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Souligne à nouveau* l'importance, réaffirmée dans le Maafikiano de Nairobi, du volet coopération technique de la CNUCED, pour la réalisation d'un développement qui profite à tous, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et des objectifs de développement durable ;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement ;

3. *Prend note avec satisfaction* des outils fournis par la CNUCED et des efforts du secrétariat, telle la base de données sur les demandes officielles d'assistance technique reçues des États membres, dont il constate cependant qu'il faut continuer de l'étoffer pour en faire un outil efficace, en concertation avec les États membres, en particulier en y intégrant des informations détaillées sur les propositions, ainsi que du document UNCTAD Toolbox, qui donne aux bénéficiaires et aux donateurs un aperçu complet des principaux produits de l'organisation ;

4. *Se félicite* que le secrétariat applique des méthodes de gestion axée sur les résultats dans le domaine de la coopération technique, conformément aux directives de l'ONU ;

5. *Invite* le secrétariat à poursuivre les efforts engagés pour renforcer la coopération interdivisions et interinstitutions afin d'accroître la cohérence et l'impact de l'assistance technique fournie ;

6. *Se félicite également* des efforts accomplis pour améliorer la qualité des activités de coopération technique menées par le secrétariat en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales, et invite le secrétariat à améliorer la conception, la gestion et l'évaluation de ces activités pour en optimiser les effets sur le développement ;

7. *Invite* la CNUCED à jouer un rôle plus important dans l'action menée par le système des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » ;

8. *Constate* que les pays en développement ont accru leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, principalement pour financer des projets menés sur leur propre territoire ;

9. *Constate avec préoccupation* le faible niveau des fonds alloués par certaines sources traditionnelles à la coopération technique de la CNUCED, d'où un financement insuffisant et imprévisible face à une demande croissante ;

10. *Encourage* les pays développés et les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire à fournir des contributions pluriannuelles en faveur des activités de coopération technique de la CNUCED, afin d'accroître la prévisibilité du financement aux fins de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique, et de permettre au secrétariat de répondre aux besoins d'assistance technique ;

11. *Note* que les fonds non préaffectés alloués à la coopération technique devraient couvrir l'ensemble des produits de coopération technique offerts par la CNUCED ;

12. *Prend acte* des efforts déployés par le secrétariat pour combler le déficit de financement, notamment en accélérant les travaux sur le nouveau mécanisme de financement en concertation avec les États membres ;

13. *Encourage* le secrétariat à continuer de s'employer à nouer de nouveaux partenariats de financement, notamment grâce aux mécanismes de financement communs à l'appui du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui est dirigé par la CNUCED, et à d'autres moyens novateurs comme le financement mixte et les partenariats public-privé.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session du Groupe de travail

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport sur l'état d'avancement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.
4. Examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2020-2021.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Participation¹

1. Les États membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Autriche	Iran (République islamique d')
Brésil	Iraq
Canada	Japon
Chine	Kenya
Estonie	Népal
Éthiopie	Tunisie

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Algérie	Pakistan
Angola	Pérou
Barbade	Philippines
Bhoutan	Pologne
Chili	Sénégal
Colombie	Somalie
Djibouti	Espagne
Finlande	Soudan
Haïti	Ouganda
Inde	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Jamaïque	République-Unie de Tanzanie
Koweït	Yémen
Pays-Bas	

3. L'organisation intergouvernementale suivante était représentée à la session :

Union européenne

4. L'organisme du système des Nations Unies suivant était représenté à la session :

Centre du commerce international CNUCED/OMC

¹ La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(75)/INF.1.